

OMPI



WO/CC/55/1 Add.
ORIGINAL : anglais
DATE : 22 août 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

**Cinquante-cinquième session (37^e session ordinaire)
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2006**

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

(ADDITIF)

Rapport du Directeur général

1. Il est rappelé que, lors de leur quarante et unième série de réunions tenue du 26 septembre au 5 octobre 2005, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé la création d'un Comité d'audit de l'OMPI et l'adoption d'une Charte de l'audit interne de l'OMPI (document A/41/17) sur la base des recommandations formulées en 2005 par le Corps commun d'inspection (CCI) (documents JIU/REP/2005/1 et A/41/12).
2. La Charte de l'audit interne de l'OMPI (annexe II du document A/41/11) contient le texte qui suit :

“H. NOMINATION ET RÉVOCATION DE L'AUDITEUR INTERNE

“26. L'auditeur interne doit être doté de qualifications et compétences élevées dans le domaine de l'audit. Son recrutement doit reposer sur un processus de sélection international ouvert et transparent.

“27. La nomination, le remplacement ou la révocation de l'auditeur interne sont effectués formellement par le directeur général, compte tenu de l'avis du Comité d'audit et du Comité de coordination. L'auditeur interne est nommé pour une période déterminée de quatre ans, renouvelable sur recommandation du Comité d'audit pour une période supplémentaire de quatre ans. Il ne peut prétendre à un nouvel emploi à l'OMPI.”

3. Compte tenu de ce qui précède, l'avis de vacance d'emploi D1787 pour le poste de directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, classé au grade D.1, a été publié le 16 décembre 2005. Les candidatures pouvaient être déposées pendant une période de huit semaines, durée habituellement fixée pour les postes de la catégorie des administrateurs. Le Comité consultatif des nominations de l'OMPI s'est réuni le 21 mars 2006 et, afin de disposer d'un aussi grand nombre de candidats que possible, a recommandé que l'avis de vacance d'emploi soit republié pendant une nouvelle période de 30 jours dans certaines publications bénéficiant d'un large lectorat dans les milieux financiers ("*The Economist*", "*Financial Times*" et "*Le Monde*"). La nouvelle date limite pour le dépôt des candidatures a été fixée au 3 mai 2006. Le Comité consultatif des nominations s'est de nouveau réuni le 12 mai 2006 pour examiner l'ensemble des candidatures et a jugé approprié de procéder à des entretiens individuels avec les candidats figurant sur une liste restreinte. Les entretiens se sont déroulés les 22 et 23 juin 2006 et le comité a ensuite communiqué sa recommandation au directeur général. La décision de republier l'avis de vacance d'emploi s'est révélée importante puisque le candidat retenu, M. Treen, faisait partie des candidats ayant postulé lors de la deuxième phase.
4. Conformément à la procédure établie pour cette nomination et aux fins d'information du Comité d'audit de l'OMPI, le président de ce dernier, M. Khalil Issa Othman, a été informé par une lettre datée du 21 juillet 2006 que la recommandation du Comité consultatif des nominations constitué à la suite de la mise au concours du poste D1787 avait été approuvée par le directeur général.
5. Dans un courrier électronique reçu le 22 août 2006, M. Khalil Issa Othman a confirmé que le Comité d'audit de l'OMPI acceptait le recrutement du candidat retenu, M. Nicholas Treen.
6. La personne sélectionnée pour ce poste, M. Nicholas Treen, est un ressortissant du Royaume-Uni né le 30 décembre 1953. Il est titulaire d'une licence en sciences (avec mention) et d'un diplôme ARCA (Royal College of Science de l'Université de Londres) ainsi que d'un diplôme en finances publiques de la City of London Polytechnic. Il est membre du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (CPFA) et membre associé des Certified Fraud Examiners (examineurs agréés en matière de fraudes). M. Treen a 30 ans d'expérience dans le domaine de l'audit au sein des organisations internationales et il occupe depuis janvier 1999 le poste de conseiller principal pour l'audit et le contrôle financier à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris. Des copies de l'avis de vacance d'emploi et du curriculum vitae de M. Treen sont jointes à titre d'information.
7. En ce qui concerne deux autres mises au concours qui ont été organisées l'an dernier pour des postes de la catégorie des administrateurs classés au grade P.4, dans la Division de l'audit et de la supervision internes, à savoir les postes P1766 (administrateur chargé de la vérification) et P1779 (enquêteur principal), il convient de noter qu'aucune nomination à ces postes n'a été possible.
8. En ce qui concerne le poste d'administrateur chargé de la vérification, les candidats figurant aux première et deuxième places sur la liste établie par le Comité consultatif des nominations chargé d'examiner les candidatures en octobre 2005 n'ont pas accepté le poste. En ce qui concerne le poste d'enquêteur principal, il a été décidé de suspendre la procédure dans l'attente de la mise au concours du poste de directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, de façon à prendre en considération, notamment, la nationalité du candidat retenu pour ce poste.

9. Les avis de vacance d'emploi pour les deux postes classés au grade P.4 font l'objet d'une nouvelle publication pendant une période de 30 jours, la date limite pour le dépôt des candidatures étant fixée au 25 août 2006. Les avis sont publiés sur les sites Web des journaux "The Economist", "Financial Times" et "Le Monde" dans le but d'attirer un grand nombre de candidats qualifiés.

10. Le Comité de coordination est invité à prendre note des informations figurant dans les paragraphes 1 à 9 ci-dessus et à donner un avis favorable concernant la nomination de M. Nicholas Treen au poste de directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes pour une période initiale n'excédant pas quatre ans à compter de la date d'entrée en fonctions, renouvelable sur recommandation du Comité d'audit de l'OMPI pour une période supplémentaire de quatre ans.

[Les annexes suivent]